

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Castelnau d'estrétefonds

Numéro SIRET : **21310118100013**

POSTE COMPTABLE : **tresorerie de fronton**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **BUDGET COMMUNAL**

ANNEE 2015

Code INSEE	Castelnau d'estrétefonds	BP
31118	BUDGET COMMUNAL	2015

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	5 880
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	26
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
5 496 369,00	6 109 963,00	930,64	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCL) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	990,78	0,00
2	Produit des impositions directes/population	863,19	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 142,65	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	275,89	0,00
5	Encours de dette/population	1 220,85	0,00
6	DGF/population	124,51	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	52,70%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	92,57%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	24,14%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	106,84%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2014 après le vote du compte administratif 2014.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 010 619,87	6 718 769,00

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)

= = =

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	6 010 619,87	6 718 769,00
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 945 130,82	3 134 934,61

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	120 967,66	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 5 701 628,70

= = =

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	2 066 098,48	8 836 563,31
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	8 076 718,35	15 555 332,31
----------------------------	---------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	1 101 370,00	0,00	1 166 800,00		1 166 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 801 000,00	0,00	3 070 020,00		3 070 020,00
014	Atténuations de produits	1 118 800,00	0,00	434 953,00		434 953,00
65	Autres charges de gestion courante	640 390,04	0,00	687 536,00		687 536,00
Total des dépenses de gestion courante		5 661 560,04	0,00	5 359 309,00		5 359 309,00
66	Charges financières	347 688,00	0,00	326 459,64		326 459,64
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	120 000,00		120 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00		20 000,00		20 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 030 248,04	0,00	5 825 768,64		5 825 768,64
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	183 628,00		184 851,23		184 851,23
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		183 628,00		184 851,23		184 851,23
TOTAL		6 213 876,04	0,00	6 010 619,87		6 010 619,87

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

6 010 619,87

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	100 000,00	0,00	110 000,00		110 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	438 700,00	0,00	445 045,00		445 045,00
73	Impôts et taxes	5 000 528,00	0,00	5 312 849,00		5 312 849,00
74	Dotations, subventions et participations	968 687,00	0,00	828 625,00		828 625,00
75	Autres produits de gestion courante	13 503,00	0,00	20 240,00		20 240,00
Total des recettes de gestion courante		6 521 418,00	0,00	6 716 759,00		6 716 759,00
76	Produits financiers	35,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	2 760,00	0,00	2 010,00		2 010,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 524 213,00	0,00	6 718 769,00		6 718 769,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00		0,00
TOTAL		6 524 213,00	0,00	6 718 769,00		6 718 769,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

6 718 769,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

184 851,23

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	1 200,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	759 078,00	120 967,66	1 501 247,00		1 622 214,66
	Total des dépenses d'équipement	760 278,00	120 967,66	1 501 247,00		1 622 214,66
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	374 111,00	0,00	393 883,82		393 883,82
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00		50 000,00		50 000,00
	Total des dépenses financières	424 111,00	0,00	443 883,82		443 883,82
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 184 389,00	120 967,66	1 945 130,82		2 066 098,48
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00		0,00
	TOTAL	1 184 389,00	120 967,66	1 945 130,82		2 066 098,48

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 066 098,48

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 1068)	101 174,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	101 174,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	224 000,00	0,00	130 000,00		130 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 641 557,92	0,00	2 783 083,38		2 783 083,38
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			37 000,00		37 000,00
	Total des recettes financières	1 865 557,92	0,00	2 950 083,38		2 950 083,38
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 966 731,92	0,00	2 950 083,38		2 950 083,38
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	183 628,00		184 851,23		184 851,23
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	183 628,00		184 851,23		184 851,23
	TOTAL	2 150 359,92	0,00	3 134 934,61		3 134 934,61

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

5 701 628,70

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

8 836 563,31

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

184 851,23

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
--	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 166 800,00		1 166 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 070 020,00		3 070 020,00
014	Atténuations de produits	434 953,00		434 953,00
65	Autres charges de gestion courante	687 536,00		687 536,00
66	Charges financières	326 459,64	0,00	326 459,64
67	Charges exceptionnelles	120 000,00	0,00	120 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	184 851,23	184 851,23
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00		20 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	5 825 768,64	184 851,23	6 010 619,87

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 010 619,87
---	--------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	393 883,82	0,00	393 883,82
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 622 214,66		1 622 214,66
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00		50 000,00
	Dépenses d'investissement - Total	2 066 098,48	0,00	2 066 098,48

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 066 098,48
--	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	110 000,00		110 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	445 045,00		445 045,00
73	Impôts et taxes	5 312 849,00		5 312 849,00
74	Dotations, subventions et participations	828 625,00		828 625,00
75	Autres produits de gestion courante	20 240,00	0,00	20 240,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 010,00	0,00	2 010,00
Recettes de fonctionnement - Total		6 718 769,00	0,00	6 718 769,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 718 769,00
---	--------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	130 000,00	0,00	130 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		184 851,23	184 851,23
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	37 000,00		37 000,00
Recettes d'investissement - Total		167 000,00	184 851,23	351 851,23

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	5 701 628,70
---	--------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	2 783 083,38
----------------------------	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 836 563,31
--	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	1 101 370,00	1 166 800,00	
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	5 000,00	5 000,00	
60611	Eau et assainissement	27 000,00	37 000,00	
60612	Énergie - Électricité	240 000,00	210 000,00	
60621	Combustibles	7 000,00	1 000,00	
60622	Carburants	19 000,00	12 000,00	
60623	Alimentation	140 000,00	147 000,00	
60628	Autres fournitures non stockées	14 000,00	13 000,00	
60631	Fournitures d'entretien	65 000,00	77 700,00	
60632	Fournitures de petit équipement	12 500,00	13 500,00	
60636	Vêtements de travail	7 000,00	8 500,00	
6064	Fournitures administratives	20 000,00	22 000,00	
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	2 500,00	1 200,00	
6067	Fournitures scolaires	31 000,00	28 800,00	
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	13 500,00	
611	Contrats de prestations de services	47 000,00	46 000,00	
6135	Locations mobilières	35 000,00	40 000,00	
61521	Terrains	13 000,00	13 500,00	
61522	Bâtiments	25 000,00	25 000,00	
61523	Voies et réseaux	8 000,00	2 000,00	
61551	Matériel roulant	20 000,00	15 000,00	
61558	Autres biens mobiliers	30 000,00	28 000,00	
6156	Maintenance	40 000,00	50 000,00	
616	Primes d'assurances	36 500,00	39 500,00	
617	Etudes et recherches		41 000,00	
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	1 600,00	
6184	Versements à des organismes de formation	5 400,00	5 400,00	
6188	Autres frais divers	28 000,00	33 000,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 200,00	2 500,00	
6226	Honoraires	30 000,00	7 000,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	22 000,00	25 000,00	
6228	Divers	15 000,00	15 000,00	
6231	Annonces et insertions	5 000,00	5 000,00	
6232	Fêtes et cérémonies	43 000,00	65 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	7 000,00	4 000,00	
6237	Publications	9 000,00	12 500,00	
6238	Divers	6 900,00	3 000,00	
6247	Transports collectifs	6 100,00	6 000,00	
6248	Divers		200,00	
6251	Voyages et déplacements	6 400,00	6 400,00	
6256	Missions	450,00	450,00	
6257	Réceptions	800,00	700,00	
6261	Frais d'affranchissement	13 100,00	12 000,00	
6262	Frais de télécommunications	28 200,00	28 000,00	
627	Services bancaires et assimilés	220,00	350,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	7 600,00	35 000,00	
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	3 600,00	1 900,00	
6284	Redevances pour services rendus	1 300,00	1 500,00	
63512	Taxes foncières	4 600,00	4 600,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		500,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 801 000,00	3 070 020,00	
6218	Autre personnel extérieur	21 000,00	24 600,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 100,00	7 900,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	30 800,00	31 100,00	
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	5 600,00	5 100,00	
64111	Rémunération principale	1 453 850,00	1 682 720,00	
64118	Autres indemnités	55 100,00	20 000,00	
64131	Rémunérations	181 000,00	177 000,00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
64138	Autres indemnités	122 000,00	194 000,00	
64168	Autres emplois d'insertion	60 000,00	24 500,00	
6417	Rémunérations des apprentis	4 000,00	2 000,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	214 000,00	222 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	378 000,00	411 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	15 650,00	14 200,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	133 500,00	135 000,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	83 700,00	85 500,00	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	200,00	100,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	5 000,00	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	7 800,00	
6478	Autres charges sociales diverses	19 500,00	25 500,00	
014	Atténuations de produits	1 118 800,00	434 953,00	
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	934 500,00	235 000,00	
7391172	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants		3 600,00	
7391178	Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes		4 100,00	
73923	Reversements sur FNGIR	184 300,00	184 253,00	
73925	Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales		8 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	640 390,04	687 536,00	
6531	Indemnités	84 000,00	105 000,00	
6533	Cotisations de retraite	2 800,00	5 000,00	
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 700,00	5 600,00	
6535	Formation	1 200,00	1 000,00	
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	5 000,00	
6553	Service d'incendie	37 050,00	37 400,00	
6554	Contributions aux organismes de regroupement	250 000,00	270 000,00	
6558	Autres contributions obligatoires	28 000,00	32 000,00	
657362	CCAS	140 640,04	143 000,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	85 000,00	83 536,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		5 661 560,04	5 359 309,00	
66	Charges financières (b)	347 688,00	326 459,64	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	346 188,00	324 459,64	
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	1 500,00	2 000,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	120 000,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	120 000,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	20 000,00	20 000,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		6 030 248,04	5 825 768,64	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	183 628,00	184 851,23	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	183 628,00	184 851,23	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		183 628,00	184 851,23	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		183 628,00	184 851,23	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 213 876,04	6 010 619,87	

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

	+
RESTES A REALISER 2014 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 010 619,87

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	100 000,00	110 000,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	100 000,00	110 000,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	438 700,00	445 045,00	
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	1 250,00	700,00	
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	4 600,00	5 000,00	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	1 000,00	2 645,00	
7066	Redevances et droits des services à caractère social	127 000,00	130 000,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	190 000,00	200 000,00	
70688	Autres prestations de services	185,00	150,00	
70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	114 320,00	105 000,00	
70876	Par le GFP de rattachement		1 500,00	
70878	par d'autres redevables	345,00	50,00	
73	Impôts et taxes	5 000 528,00	5 312 849,00	
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 990 000,00	4 399 793,00	
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	621 963,00	524 155,00	
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	86 043,00	88 070,00	
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	59 822,00	63 556,00	
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	16 700,00	14 775,00	
7343	Taxe sur les pylônes électriques	41 000,00	42 500,00	
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	185 000,00	180 000,00	
74	Dotations, subventions et participations	968 687,00	828 625,00	
7411	Dotation forfaitaire	764 309,00	640 501,00	
74121	Dotation de solidarité rurale	70 298,00	73 724,00	
74127	Dotation nationale de péréquation	17 970,00	17 900,00	
74718	Autres	110,00	12 000,00	
7478	Autres organismes	40 000,00	45 000,00	
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle		3 000,00	
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)		4 000,00	
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	76 000,00	0,00	
7488	Autres attributions et participations		32 500,00	
75	Autres produits de gestion courante	13 503,00	20 240,00	
752	Revenus des immeubles	12 932,00	20 000,00	
758	Produits divers de gestion courante	571,00	240,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		6 521 418,00	6 716 759,00	
76	Produits financiers (b)	35,00	0,00	
7688	Autres produits financiers	35,00	0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	2 760,00	2 010,00	
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	260,00	10,00	
7788	Produits exceptionnels divers	2 500,00	2 000,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 524 213,00	6 718 769,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 524 213,00	6 718 769,00	

+	
RESTES A REALISER 2014 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 718 769,00

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 200,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	1 200,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
	Opération d'équipement n° 000156 (5)	21 372,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 000163 (5)		88 547,00	
	Opération d'équipement n° 00146 (5)	79 139,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 00148 (5)	13 060,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 00151 (5)	94 539,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 00152 (5)	213 450,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 00153 (5)	180 534,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 00154 (5)	103 784,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 00155 (5)	23 200,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 00157 (5)	10 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 00158 (5)		325 960,00	
	Opération d'équipement n° 00159 (5)		728 784,00	
	Opération d'équipement n° 00160 (5)		54 844,00	
	Opération d'équipement n° 00161 (5)		9 902,00	
	Opération d'équipement n° 00162 (5)		146 940,00	
	Opération d'équipement n° 00164 (5)		125 370,00	
	Opération d'équipement n° 00165 (5)		3 900,00	
	Opération d'équipement n° 00166 (5)		9 000,00	
	Opération d'équipement n° 00167 (5)		6 000,00	
	Opération d'équipement n° 35 (5)	20 000,00	2 000,00	
Total des dépenses d'équipement		760 278,00	1 501 247,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	374 111,00	393 883,82	
1641	Emprunts en euros	373 386,00	393 158,82	
16873	Départements	725,00	725,00	
020	Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00	50 000,00	
020	Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00	50 000,00	
Total des dépenses financières		424 111,00	443 883,82	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 184 389,00	1 945 130,82	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 184 389,00	1 945 130,82	

+

RESTES A REALISER 2014 (11)	120 967,66
------------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 066 098,48
---	---------------------

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL		BP	2015
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	101 174,00	0,00	
1322	Régions	42 400,00	0,00	
1323	Départements	16 034,00	0,00	
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	17 740,00	0,00	
1346	Participations pour voirie et réseaux	25 000,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		101 174,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 865 557,92	2 913 083,38	
10222	F.C.T.V.A.	90 000,00	30 000,00	
10223	T.L.E.	134 000,00	100 000,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 641 557,92	2 783 083,38	
024	Produits de cessions		37 000,00	
Total des recettes financières		1 865 557,92	2 950 083,38	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		1 966 731,92	2 950 083,38	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	183 628,00	184 851,23	
28031	Amortissements des frais d'études	11 567,00	19 305,99	
28032	Amortissements des frais de recherche et de développement	10 824,00	10 824,00	
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	8 157,00	8 157,00	
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 444,00	1 444,00	
28051	Concessions et droits similaires	6 708,00	0,00	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	884,00	884,00	
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	2 590,00	3 347,00	
281311	Hôtel de ville	1 076,00	3 283,00	
281312	Bâtiments scolaires	3 437,00	4 489,00	
281318	Autres bâtiments publics	10 639,00	14 518,00	
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	524,00	524,00	
28138	Autres constructions	13 029,00	13 029,00	
28152	Installations de voirie	142,00	142,00	
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 410,00	918,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	6 571,00	6 571,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	458,00	458,00	
28182	Matériel de transport	16 824,00	16 824,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 460,00	11 733,55	
28184	Mobilier	27 353,00	27 955,78	
28188	Autres immobilisations corporelles	51 531,00	40 443,91	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		183 628,00	184 851,23	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		183 628,00	184 851,23	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		2 150 359,92	3 134 934,61	

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL		BP	2015
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES		B2	
		+	
RESTES A REALISER 2014 (10)		0,00	
		+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		5 701 628,70	
		=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		8 836 563,31	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 000163

LIBELLE : RESEAUX EVOLUTION 2015

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	88 547,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	88 547,00		
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	88 547,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-88 547,00
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 00151

LIBELLE : Equipements Evolution 2014

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		70 497,06	^a 20 079,26	0,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	70 497,06	20 079,26	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	70 497,06	20 079,26	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-20 079,26
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 00153

LIBELLE : Bâtiments Evolution 2014

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		86 069,17	^a 14 015,78	0,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	17 040,00	5 278,50	0,00		
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation	0,00	5 278,50	0,00		
2031	Frais d'études	17 040,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	68 358,15	8 737,28	0,00		
21311	Hôtel de ville	23 510,28	0,00	0,00		
21312	Bâtiments scolaires	10 518,76	7 265,60	0,00		
21318	Autres bâtiments publics	31 729,73	1 471,68	0,00		
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense	2 599,38	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	671,02	0,00	0,00		
2313	Constructions	671,02	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-14 015,78
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 00154
LIBELLE : Agencements de Terrains 2014

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		11 342,40	^a 1 272,00	0,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	11 342,40	1 272,00	0,00		
2128	Autres agencements et aménagements de terrain	11 342,40	0,00	0,00		
2135	Installat° générales, agencements, aménagements	0,00	1 272,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 272,00
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 00157

LIBELLE : Réseaux Evolution 2014

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 83 440,62	0,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	83 440,62	0,00		
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	83 440,62	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-83 440,62
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 00158

LIBELLE : VOIRIE EVOLUTION 2015

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	325 960,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00		
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	10 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	315 960,00		
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	315 960,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-325 960,00
---	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 00159
LIBELLE : BATIMENTS EVOLUTION 2015

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	728 784,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	8 200,00		
202	Frais réalisation documents urbanisme et numé	0,00	0,00	8 200,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	522 200,00		
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	90 400,00		
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	19 600,00		
21316	Équipements du cimetière	0,00	0,00	38 100,00		
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	365 400,00		
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défe	0,00	0,00	8 700,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	198 384,00		
2313	Constructions	0,00	0,00	198 384,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-728 784,00
---	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 00160
LIBELLE : INFORMATIQUE EVOLUTION 2015

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	54 844,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	21 400,00		
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	21 400,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	33 444,00		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	33 444,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-54 844,00
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 00161
LIBELLE : MOBILIER EVOLUTION 2015

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	9 902,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	9 902,00		
2184	Mobilier	0,00	0,00	9 902,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-9 902,00
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 00162
LIBELLE : EQUIPEMENT EVOLUTION 2015
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	146 940,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	146 940,00		
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense	0,00	0,00	0,00		
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	42 800,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	104 140,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-146 940,00
---	-------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 00164
LIBELLE : AGENCEMENT DE TERRAIN EVOLUTION 2015
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	125 370,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	125 370,00		
2128	Autres agencements et aménagements de terrain	0,00	0,00	125 370,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-125 370,00
---	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 00165
LIBELLE : TERRAINS EVOLUTION 2015

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	3 900,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 900,00		
2111	Terrains nus	0,00	0,00	1 400,00		
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	2 500,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-3 900,00
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 00166
LIBELLE : PLANTATIONS EVOLUTION 2015
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	9 000,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	9 000,00		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	9 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-9 000,00
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 00167

LIBELLE : ETUDES EVOLUTION 2015

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	6 000,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	6 000,00		
2031	Frais d'études	0,00	0,00	6 000,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-6 000,00
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

POUR VOTE (Chapitre)

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	443 883,82	379 752,00	28 400,00	238 558,00	97 450,00	266 280,00	0,00	4 000,00	0,00	485 807,00	0,00	1 944 130,82
Equipements municipaux (2)		379 752,00	28 400,00	238 558,00	97 450,00	266 280,00	0,00	4 000,00	0,00	485 807,00	0,00	1 500 247,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	443 883,82											443 883,82
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	443 883,82	379 752,00	28 400,00	238 558,00	97 450,00	266 280,00	0,00	4 000,00	0,00	485 807,00	0,00	1 944 130,82
RAR N-1 et reports	0,00	6 750,18	0,00	7 265,60	1 968,93	148,50	0,00	0,00	0,00	104 834,45	0,00	120 967,66
Total cumulé dépenses d'investissement	443 883,82	386 502,18	28 400,00	245 823,60	99 418,93	266 428,50	0,00	4 000,00	0,00	590 641,45	0,00	2 065 098,48
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	3 042 525,06	842,76	0,00	693,00	420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 044 480,82
RAR N-1 et reports	5 701 628,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 701 628,70
Total cumulé recettes d'investissement	8 744 153,76	842,76	0,00	693,00	420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 746 109,52

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	438 901,32	2 750 621,76	125 300,00	1 184 803,00	66 420,00	548 500,00	2 900,00	345 350,00	0,00	457 270,00	0,00	5 920 066,08
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	438 901,32	2 750 621,76	125 300,00	1 184 803,00	66 420,00	548 500,00	2 900,00	345 350,00	0,00	457 270,00	0,00	5 920 066,08
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	6 220 884,00	0,00	200 000,00	17 645,00	175 000,00	0,00	105 240,00	0,00	0,00	0,00	6 718 769,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	6 220 884,00	0,00	200 000,00	17 645,00	175 000,00	0,00	105 240,00	0,00	0,00	0,00	6 718 769,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		443 883,82	386 502,18	28 400,00	245 823,60	99 418,93	266 428,50	0,00	4 000,00	0,00	590 641,45	0,00	2 065 098,48
Dépenses réelles		443 883,82	386 502,18	28 400,00	245 823,60	99 418,93	266 428,50	0,00	4 000,00	0,00	590 641,45	0,00	2 065 098,48
020	Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	393 883,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393 883,82
1641	Emprunts en euros	393 158,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393 158,82
16873	Départements	725,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	725,00
Opérations d'équipement		0,00	386 502,18	28 400,00	245 823,60	99 418,93	266 428,50	0,00	4 000,00	0,00	590 641,45	0,00	1 621 214,66
	000163 RESEAUX EVOLUTION 2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 547,00	0,00	88 547,00
	00151 Equipements Evolution 2014	0,00	0,00	0,00	0,00	1 968,93	148,50	0,00	0,00	0,00	17 961,83	0,00	20 079,26
	00153 Bâtiments Evolution 2014	0,00	6 750,18	0,00	7 265,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 015,78
	00154 Agencements de Terrains 2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 272,00	0,00	1 272,00
	00157 Réseaux Evolution 2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 440,62	0,00	83 440,62
	00158 VOIRIE EVOLUTION 2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 960,00	0,00	325 960,00
	00159 BATIMENTS EVOLUTION 2015	0,00	208 700,00	8 600,00	217 984,00	65 850,00	226 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	727 784,00
	00160 INFORMATIQUE EVOLUTION 2015	0,00	44 250,00	0,00	6 594,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	54 844,00
	00161 MOBILIER EVOLUTION 2015	0,00	3 402,00	0,00	0,00	4 000,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 902,00
	00162 EQUIPEMENT EVOLUTION 2015	0,00	20 000,00	19 800,00	13 980,00	5 100,00	25 760,00	0,00	0,00	0,00	62 300,00	0,00	146 940,00
	00164 AGENCEMENT DE TERRAIN EVOLUTION 2015	0,00	96 000,00	0,00	0,00	18 000,00	11 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 370,00
	00165 TERRAINS EVOLUTION 2015	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	3 900,00
	00166 PLANTATIONS EVOLUTION 2015	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	9 000,00
	00167 ETUDES EVOLUTION 2015	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
	35 P.L.U.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 160,00	0,00	4 160,00

RECETTES													
Total recettes d'investissement		8 744 153,76	842,76	0,00	693,00	420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 746 109,52
Recettes réelles		8 651 712,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 651 712,08
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 701 628,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 701 628,70
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 701 628,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 701 628,70
024	Produits de cessions	37 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00
024	Produits de cessions	37 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 913 083,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 913 083,38
10222	F.C.T.V.A.	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
10223	T.L.E.	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 783 083,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 783 083,38
Recettes d'ordre		92 441,68	842,76	0,00	693,00	420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 397,44
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 441,68	842,76	0,00	693,00	420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 397,44
28031	Amortissements des frais d'études	3 934,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 934,99
28032	Amortissements des frais de recherche et de développement	10 824,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 824,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	2 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 590,00
281312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	693,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	693,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	163,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163,00
28138	Autres constructions	9 145,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 145,00
28152	Installations de voirie	142,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	133,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	458,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	458,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 091,00	334,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 425,76
28184	Mobilier	25 933,78	508,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 441,78
28188	Autres immobilisations corporelles	32 189,91	0,00	0,00	0,00	257,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 446,91

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		438 901,32	2 750 621,76	125 300,00	1 184 803,00	66 420,00	548 500,00	2 900,00	345 350,00	0,00	457 270,00	0,00	5 920 066,08
Dépenses réelles		346 459,64	2 749 779,00	125 300,00	1 184 110,00	66 000,00	548 500,00	2 900,00	345 350,00	0,00	457 270,00	0,00	5 825 668,64
011	Charges à caractère général	0,00	470 920,00	12 500,00	333 910,00	66 000,00	118 850,00	2 900,00	20 300,00	0,00	141 320,00	0,00	1 166 700,00
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
60611	Eau et assainissement	0,00	2 000,00	0,00	5 900,00	14 100,00	12 800,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	37 000,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	15 000,00	200,00	64 500,00	26 700,00	46 400,00	2 700,00	1 500,00	0,00	53 000,00	0,00	210 000,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	146 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	2 650,00	0,00	900,00	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	9 100,00	0,00	13 000,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	22 750,00	2 000,00	14 700,00	6 000,00	10 000,00	0,00	1 250,00	0,00	21 000,00	0,00	77 700,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	3 000,00	2 000,00	5 000,00	0,00	1 000,00	0,00	500,00	0,00	2 000,00	0,00	13 500,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	2 500,00	1 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 050,00	0,00	8 500,00

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6064	Fournitures administratives	0,00	18 500,00	0,00	2 500,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	28 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 800,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00	0,00	1 500,00	0,00	500,00	0,00	13 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	8 900,00	0,00	29 500,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
6135	Locations mobilières	0,00	28 640,00	0,00	9 160,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	40 000,00
61521	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	13 500,00
61522	Bâtiments	0,00	21 500,00	0,00	1 500,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
61523	Voies et réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 900,00	0,00	14 900,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	7 500,00	1 000,00	5 100,00	2 100,00	3 100,00	200,00	100,00	0,00	8 900,00	0,00	28 000,00
6156	Maintenance	0,00	34 500,00	450,00	6 700,00	3 800,00	4 400,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	33 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 970,00	0,00	39 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	1 600,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	2 700,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
6188	Autres frais divers	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6226	Honoraires	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
6228	Divers	0,00	6 000,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	7 700,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	41 500,00	0,00	8 500,00	13 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6237	Publications	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
6238	Divers	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6247	Transports collectifs	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6248	Divers	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
6256	Missions	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
6257	Réceptions	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	25 250,00	150,00	700,00	300,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
63512	Taxes foncières	0,00	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 199 870,00	112 800,00	829 700,00	0,00	429 650,00	0,00	182 050,00	0,00	315 950,00	0,00	3 070 020,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	23 600,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 600,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	2 200,00	300,00	2 700,00	0,00	1 100,00	0,00	600,00	0,00	1 000,00	0,00	7 900,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	9 000,00	1 100,00	10 100,00	0,00	4 700,00	0,00	2 300,00	0,00	3 900,00	0,00	31 100,00
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	0,00	1 550,00	200,00	1 600,00	0,00	750,00	0,00	350,00	0,00	650,00	0,00	5 100,00
64111	Rémunération principale	0,00	663 720,00	65 000,00	480 000,00	0,00	199 000,00	0,00	105 000,00	0,00	170 000,00	0,00	1 682 720,00
64118	Autres indemnités	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
64131	Rémunérations	0,00	25 000,00	0,00	36 000,00	0,00	80 000,00	0,00	10 000,00	0,00	26 000,00	0,00	177 000,00
64138	Autres indemnités	0,00	76 000,00	16 000,00	47 000,00	0,00	25 500,00	0,00	10 500,00	0,00	19 000,00	0,00	194 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	1 000,00	0,00	19 000,00	0,00	3 000,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	56 500,00	6 500,00	80 000,00	0,00	34 500,00	0,00	18 000,00	0,00	26 500,00	0,00	222 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	133 000,00	20 000,00	118 000,00	0,00	61 000,00	0,00	26 000,00	0,00	53 000,00	0,00	411 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	2 000,00	0,00	3 700,00	0,00	5 500,00	0,00	1 000,00	0,00	2 000,00	0,00	14 200,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	26 000,00	3 000,00	27 500,00	0,00	12 500,00	0,00	6 000,00	0,00	10 500,00	0,00	85 500,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	7 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 800,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	17 500,00	700,00	4 100,00	0,00	1 100,00	0,00	800,00	0,00	1 300,00	0,00	25 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	434 953,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434 953,00
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	0,00	235 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 000,00
7391172	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
7391178	Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes	0,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00
73923	Reversements sur FNGIR	0,00	184 253,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 253,00
73925	Fonds de péréquation ressources intercommunales et commun	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	524 036,00	0,00	20 500,00	0,00	0,00	0,00	143 000,00	0,00	0,00	0,00	687 536,00
6531	Indemnités	0,00	100 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	4 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
6535	Formation	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6553	Service d'incendie	0,00	37 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 400,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	0,00	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
657362	CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 000,00	0,00	0,00	0,00	143 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00	69 036,00	0,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 536,00
66	Charges financières	326 459,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	326 459,64
66111	Intérêts réglés à l'échéance	324 459,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324 459,64
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
Dépenses d'ordre		92 441,68	842,76	0,00	693,00	420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 397,44
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 441,68	842,76	0,00	693,00	420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 397,44
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	92 441,68	842,76	0,00	693,00	420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 397,44

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0,00	6 220 884,00	0,00	200 000,00	17 645,00	175 000,00	0,00	105 240,00	0,00	0,00	0,00	6 718 769,00
Recettes réelles		0,00	6 220 884,00	0,00	200 000,00	17 645,00	175 000,00	0,00	105 240,00	0,00	0,00	0,00	6 718 769,00
013	Atténuations de charges	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	7 400,00	0,00	200 000,00	2 645,00	130 000,00	0,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00	445 045,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	2 645,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 645,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
70688	Autres prestations de services	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
70876	Par le GFP de rattachement	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
70878	par d'autres redevables	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
73	Impôts et taxes	0,00	5 312 849,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 312 849,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	0,00	4 399 793,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 399 793,00
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	0,00	524 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	524 155,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	0,00	88 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 070,00

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	0,00	63 556,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 556,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	14 775,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 775,00
7343	Taxe sur les pylônes électriques	0,00	42 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 500,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	783 625,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	828 625,00
7411	Dotatation forfaitaire	0,00	640 501,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640 501,00
74121	Dotatation de solidarité rurale	0,00	73 724,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 724,00
74127	Dotatation nationale de péréquation	0,00	17 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 900,00
74718	Autres	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
7478	Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
748314	Dotatation unique compensations spécifiques taxe professionnell	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	32 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	5 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	240,00	0,00	0,00	0,00	20 240,00
752	Revenus des immeubles	0,00	5 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240,00	0,00	0,00	0,00	240,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 010,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	438 901,32	2 750 621,76	3 189 523,08
Dépenses de l'exercice	438 901,32	2 750 621,76	3 189 523,08
011 Charges à caractère général	0,00	470 920,00	470 920,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 199 870,00	1 199 870,00
014 Atténuations de produits	0,00	434 953,00	434 953,00
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00	0,00	20 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 441,68	842,76	93 284,44
65 Autres charges de gestion courante	0,00	524 036,00	524 036,00
66 Charges financières	326 459,64	0,00	326 459,64
67 Charges exceptionnelles	0,00	120 000,00	120 000,00
RECETTES TOTALES (2)	0,00	6 220 884,00	6 220 884,00
Recettes de l'exercice	0,00	6 220 884,00	6 220 884,00
013 Atténuations de charges	0,00	110 000,00	110 000,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	7 400,00	7 400,00
73 Impôts et taxes	0,00	5 312 849,00	5 312 849,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	783 625,00	783 625,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	5 000,00	5 000,00
77 Produits exceptionnels	0,00	2 010,00	2 010,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

	Sous-fonction 02				
	020 Administration générale de la collectivité	021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	025 Aides aux associations (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres
CHAPITRES					
DEPENSES TOTALES (2)	2 500 455,76	111 000,00	39 166,00	99 550,00	450,00
Dépenses de l'exercice	2 500 455,76	111 000,00	39 166,00	99 550,00	450,00
011 Charges à caractère général	430 490,00	300,00	37 680,00	2 000,00	450,00
012 Charges de personnel et frais assimil	1 199 770,00	100,00	0,00	0,00	0,00
014 Atténuations de produits	434 953,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022 Dépenses imprévues (fonctionnemen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre	842,76	0,00	0,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	314 400,00	110 600,00	1 486,00	97 550,00	0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES TOTALES (2)	6 220 184,00	0,00	0,00	0,00	700,00
Recettes de l'exercice	6 220 184,00	0,00	0,00	0,00	700,00
013 Atténuations de charges	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70 Produits des services, du domaine et v	6 700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
73 Impôts et taxes	5 312 849,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74 Dotations, subventions et participation	783 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75 Autres produits de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	2 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 Sécurité et salubrité publiques

CHAPITRES (1)	11 Sécurité intérieure	Total
DEPENSES TOTALES (2)	125 300,00	125 300,00
Dépenses de l'exercice	125 300,00	125 300,00
011 Charges à caractère général	12 500,00	12 500,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	112 800,00	112 800,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 11
	112 Police municipale
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (2)	125 300,00
Dépenses de l'exercice	125 300,00
011 Charges à caractère général	12 500,00
012 Charges de personnel et frais assimil	112 800,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 Enseignement-formation

CHAPITRES (1)	21 Enseignement du premier degré	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES TOTALES (2)	716 803,00	468 000,00	1 184 803,00
Dépenses de l'exercice	716 803,00	468 000,00	1 184 803,00
011 Charges à caractère général	145 310,00	188 600,00	333 910,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	550 300,00	279 400,00	829 700,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	693,00	0,00	693,00
65 Autres charges de gestion courante	20 500,00	0,00	20 500,00
RECETTES TOTALES (2)	0,00	200 000,00	200 000,00
Recettes de l'exercice	0,00	200 000,00	200 000,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	200 000,00	200 000,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 21		Sous-fonction 25
	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	251 Hébergement et restauration scolaire
CHAPITRES			
DEPENSES TOTALES (2)	482 903,00	233 900,00	468 000,00
Dépenses de l'exercice	482 903,00	233 900,00	468 000,00
011 Charges à caractère général	42 160,00	103 150,00	188 600,00
012 Charges de personnel et frais assimil	433 550,00	116 750,00	279 400,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre	693,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	6 500,00	14 000,00	0,00
RECETTES TOTALES (2)	0,00	0,00	200 000,00
Recettes de l'exercice	0,00	0,00	200 000,00
70 Produits des services, du domaine et v	0,00	0,00	200 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 Culture

CHAPITRES (1)	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des	33 Action culturelle	Total
DEPENSES TOTALES (2)	25 957,00	25 700,00	14 763,00	66 420,00
Dépenses de l'exercice	25 957,00	25 700,00	14 763,00	66 420,00
011 Charges à caractère général	25 700,00	25 700,00	14 600,00	66 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	257,00	0,00	163,00	420,00
RECETTES TOTALES (2)	15 000,00	0,00	2 645,00	17 645,00
Recettes de l'exercice	15 000,00	0,00	2 645,00	17 645,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	2 645,00	2 645,00
75 Autres produits de gestion courante	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 31	Sous-fonction 32
	314 Cinémas et autres salles de spectacles.	324 Entretien du patrimoine culturel
CHAPITRES		
DEPENSES TOTALES (2)	25 957,00	25 700,00
Dépenses de l'exercice	25 957,00	25 700,00
011 Charges à caractère général	25 700,00	25 700,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre	257,00	0,00
RECETTES TOTALES (2)	15 000,00	0,00
Recettes de l'exercice	15 000,00	0,00
70 Produits des services, du domaine et v	0,00	0,00
75 Autres produits de gestion courante	15 000,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 Sport et jeunesse

CHAPITRES (1)	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES TOTALES (2)	15 250,00	88 000,00	445 250,00	548 500,00
Dépenses de l'exercice	15 250,00	88 000,00	445 250,00	548 500,00
011 Charges à caractère général	15 250,00	55 300,00	48 300,00	118 850,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	32 700,00	396 950,00	429 650,00
RECETTES TOTALES (2)	0,00	0,00	175 000,00	175 000,00
Recettes de l'exercice	0,00	0,00	175 000,00	175 000,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00

	Sous-fonction 41			Sous-fonction 42	
	412 Stades	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes
CHAPITRES					
DEPENSES TOTALES (2)	83 800,00	2 200,00	2 000,00	441 600,00	3 650,00
Dépenses de l'exercice	83 800,00	2 200,00	2 000,00	441 600,00	3 650,00
011 Charges à caractère général	51 100,00	2 200,00	2 000,00	44 650,00	3 650,00
012 Charges de personnel et frais assimil	32 700,00	0,00	0,00	396 950,00	0,00
RECETTES TOTALES (2)	0,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00
Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00
70 Produits des services, du domaine et v	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 Interventions sociales et santé

CHAPITRES (1)	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES TOTALES (2)	2 900,00	2 900,00
Dépenses de l'exercice	2 900,00	2 900,00
011 Charges à caractère général	2 900,00	2 900,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 52
	522 Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (2)	2 900,00
Dépenses de l'exercice	2 900,00
011 Charges à caractère général	2 900,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 Famille

CHAPITRES (1)	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES TOTALES (2)	2 000,00	143 000,00	200 350,00	345 350,00
Dépenses de l'exercice	2 000,00	143 000,00	200 350,00	345 350,00
011 Charges à caractère général	2 000,00	0,00	18 300,00	20 300,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	182 050,00	182 050,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00	143 000,00	0,00	143 000,00
RECETTES TOTALES (2)	0,00	105 240,00	0,00	105 240,00
Recettes de l'exercice	0,00	105 240,00	0,00	105 240,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	105 000,00	0,00	105 000,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	240,00	0,00	240,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES (1)	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	Total
DEPENSES TOTALES (2)	93 370,00	363 900,00	457 270,00
Dépenses de l'exercice	93 370,00	363 900,00	457 270,00
011 Charges à caractère général	93 370,00	47 950,00	141 320,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	315 950,00	315 950,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 81		Sous-fonction 82		
	810 Services communs	814 Éclairage public	820 Services communs	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains
CHAPITRES					
DEPENSES TOTALES (2)	41 370,00	52 000,00	7 650,00	99 600,00	256 650,00
Dépenses de l'exercice	41 370,00	52 000,00	7 650,00	99 600,00	256 650,00
011 Charges à caractère général	41 370,00	52 000,00	7 650,00	6 000,00	34 300,00
012 Charges de personnel et frais assimil	0,00	0,00	0,00	93 600,00	222 350,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	443 883,82	386 502,18	830 386,00
Dépenses de l'exercice	443 883,82	379 752,00	823 635,82
Non individualisées en opérations	443 883,82	0,00	443 883,82
020 Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00	0,00	50 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	393 883,82	0,00	393 883,82
N° Opérations	0,00	379 752,00	379 752,00
00159 BATIMENTS EVOLUTION 2015	0,00	8 200,00	8 200,00
00160 INFORMATIQUE EVOLUTION 2015	0,00	17 400,00	17 400,00
00167 ETUDES EVOLUTION 2015	0,00	6 000,00	6 000,00
00159 BATIMENTS EVOLUTION 2015	0,00	200 500,00	200 500,00
00160 INFORMATIQUE EVOLUTION 2015	0,00	26 850,00	26 850,00
00161 MOBILIER EVOLUTION 2015	0,00	3 402,00	3 402,00
00162 EQUIPEMENT EVOLUTION 2015	0,00	20 000,00	20 000,00
00164 AGENCEMENT DE TERRAIN EVOLUT	0,00	96 000,00	96 000,00
00165 TERRAINS EVOLUTION 2015	0,00	1 400,00	1 400,00
Restes à réaliser - reports	0,00	6 750,18	6 750,18
N° Opérations	0,00	6 750,18	6 750,18
00153 Bâtiments Evolution 2014	0,00	5 278,50	5 278,50
00153 Bâtiments Evolution 2014	0,00	1 471,68	1 471,68
RECETTES TOTALES (2)	8 744 153,76	842,76	8 744 996,52
Recettes de l'exercice	3 042 525,06	842,76	3 043 367,82
Non affectées aux opérations	3 042 525,06	842,76	3 043 367,82
024 Produits de cessions	37 000,00	0,00	37 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	92 441,68	842,76	93 284,44
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 913 083,38	0,00	2 913 083,38
Restes à réaliser - reports	5 701 628,70	0,00	5 701 628,70
Non affectées aux opérations	5 701 628,70	0,00	5 701 628,70
001 Solde d'exécution de la section d'investis	5 701 628,70	0,00	5 701 628,70

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

	Sous-fonction 02		
	020 Administration générale de la	025 Aides aux associations (non	026 Cimetières et pompes funèbres
DEPENSES TOTALES (2)	306 130,50	36 271,68	44 100,00
Dépenses de l'exercice	300 852,00	34 800,00	44 100,00
Non individualisées en opérations	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
N° Opérations	300 852,00	34 800,00	44 100,00
00159 BATIMENTS EVOLUTION 2015	8 200,00	0,00	0,00
00160 INFORMATIQUE EVOLUTION 2015	17 400,00	0,00	0,00
00167 ETUDES EVOLUTION 2015	0,00	0,00	6 000,00
00159 BATIMENTS EVOLUTION 2015	128 600,00	33 800,00	38 100,00
00160 INFORMATIQUE EVOLUTION 2015	26 850,00	0,00	0,00
00161 MOBILIER EVOLUTION 2015	3 402,00	0,00	0,00
00162 EQUIPEMENT EVOLUTION 2015	19 000,00	1 000,00	0,00
00164 AGENCEMENT DE TERRAIN EVOLUT	96 000,00	0,00	0,00
00165 TERRAINS EVOLUTION 2015	1 400,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports	5 278,50	1 471,68	0,00
N° Opérations	5 278,50	1 471,68	0,00
00153 Bâtiments Evolution 2014	5 278,50	0,00	0,00
00153 Bâtiments Evolution 2014	0,00	1 471,68	0,00
RECETTES TOTALES (2)	842,76	0,00	0,00
Recettes de l'exercice	842,76	0,00	0,00
Non affectées aux opérations	842,76	0,00	0,00
024 Produits de cessions	0,00	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	842,76	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00
Non affectées aux opérations	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 Sécurité et salubrité publiques

CHAPITRES (1)	11 Sécurité intérieure	Total
DEPENSES TOTALES (2)	28 400,00	28 400,00
Dépenses de l'exercice	28 400,00	28 400,00
N° Opérations	28 400,00	28 400,00
00159 BATIMENTS EVOLUTION 2015	8 600,00	8 600,00
00162 EQUIPEMENT EVOLUTION 2015	19 800,00	19 800,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 11
	112 Police municipale
DEPENSES TOTALES (2)	28 400,00
Dépenses de l'exercice	28 400,00
N° Opérations	28 400,00
00159 BATIMENTS EVOLUTION 2015	8 600,00
00162 EQUIPEMENT EVOLUTION 2015	19 800,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 Enseignement-formation

CHAPITRES (1)	21 Enseignement du premier degré	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES TOTALES (2)	235 723,60	10 100,00	245 823,60
Dépenses de l'exercice	228 458,00	10 100,00	238 558,00
N° Opérations	228 458,00	10 100,00	238 558,00
00159 BATIMENTS EVOLUTION 2015	11 000,00	8 600,00	19 600,00
00160 INFORMATIQUE EVOLUTION 2015	6 594,00	0,00	6 594,00
00162 EQUIPEMENT EVOLUTION 2015	12 480,00	1 500,00	13 980,00
00159 BATIMENTS EVOLUTION 2015	198 384,00	0,00	198 384,00
Restes à réaliser - reports	7 265,60	0,00	7 265,60
N° Opérations	7 265,60	0,00	7 265,60
00153 Bâtiments Evolution 2014	7 265,60	0,00	7 265,60
RECETTES TOTALES (2)	693,00	0,00	693,00
Recettes de l'exercice	693,00	0,00	693,00
Non affectées aux opérations	693,00	0,00	693,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	693,00	0,00	693,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25
	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration
DEPENSES TOTALES (2)	17 188,00	20 151,60	198 384,00	10 100,00
Dépenses de l'exercice	17 188,00	12 886,00	198 384,00	10 100,00
N° Opérations	17 188,00	12 886,00	198 384,00	10 100,00
00159 BATIMENTS EVOLUTION 2015	8 490,00	2 510,00	0,00	8 600,00
00160 INFORMATIQUE EVOLUTION 2015	2 718,00	3 876,00	0,00	0,00
00162 EQUIPEMENT EVOLUTION 2015	5 980,00	6 500,00	0,00	1 500,00
00159 BATIMENTS EVOLUTION 2015	0,00	0,00	198 384,00	0,00
Restes à réaliser - reports	0,00	7 265,60	0,00	0,00
N° Opérations	0,00	7 265,60	0,00	0,00
00153 Bâtiments Evolution 2014	0,00	7 265,60	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25
	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration
RECETTES TOTALES (2)	693,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice	693,00	0,00	0,00	0,00
Non affectées aux opérations	693,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	693,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 Culture

CHAPITRES (1)	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	Total
DEPENSES TOTALES (2)	7 068,93	74 450,00	17 900,00	99 418,93
Dépenses de l'exercice	5 100,00	74 450,00	17 900,00	97 450,00
N° Opérations	5 100,00	74 450,00	17 900,00	97 450,00
00159 BATIMENTS EVOLUTION 2015	0,00	47 950,00	17 900,00	65 850,00
00161 MOBILIER EVOLUTION 2015	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
00162 EQUIPEMENT EVOLUTION 2015	5 100,00	0,00	0,00	5 100,00
00164 AGENCEMENT DE TERRAIN EVOLUT	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
00166 PLANTATIONS EVOLUTION 2015	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00
Restes à réaliser - reports	1 968,93	0,00	0,00	1 968,93
N° Opérations	1 968,93	0,00	0,00	1 968,93
00151 Equipements Evolution 2014	1 968,93	0,00	0,00	1 968,93
RECETTES TOTALES (2)	257,00	0,00	163,00	420,00
Recettes de l'exercice	257,00	0,00	163,00	420,00
Non affectées aux opérations	257,00	0,00	163,00	420,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	257,00	0,00	163,00	420,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 31	Sous-fonction 32
	314 Cinémas et autres salles de	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES TOTALES (2)	7 068,93	74 450,00
Dépenses de l'exercice	5 100,00	74 450,00
N° Opérations	5 100,00	74 450,00
00159 BATIMENTS EVOLUTION 2015	0,00	47 950,00
00161 MOBILIER EVOLUTION 2015	0,00	4 000,00
00162 EQUIPEMENT EVOLUTION 2015	5 100,00	0,00
00164 AGENCEMENT DE TERRAIN EVOLUT	0,00	18 000,00
00166 PLANTATIONS EVOLUTION 2015	0,00	4 500,00
Restes à réaliser - reports	1 968,93	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

	Sous-fonction 31	Sous-fonction 32
	314 Cinémas et autres salles de	324 Entretien du patrimoine culturel
N° Opérations	1 968,93	0,00
00151 Equipements Evolution 2014	1 968,93	0,00
RECETTES TOTALES (2)	257,00	0,00
Recettes de l'exercice	257,00	0,00
Non affectées aux opérations	257,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	257,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 Sport et jeunesse

CHAPITRES (1)	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES TOTALES (2)	22 860,00	222 070,00	21 498,50	266 428,50
Dépenses de l'exercice	22 860,00	222 070,00	21 350,00	266 280,00
N° Opérations	22 860,00	222 070,00	21 350,00	266 280,00
00159 BATIMENTS EVOLUTION 2015	14 500,00	196 300,00	15 850,00	226 650,00
00161 MOBILIER EVOLUTION 2015	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
00162 EQUIPEMENT EVOLUTION 2015	8 360,00	14 400,00	3 000,00	25 760,00
00164 AGENCEMENT DE TERRAIN EVOLUT	0,00	11 370,00	0,00	11 370,00
Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	148,50	148,50
N° Opérations	0,00	0,00	148,50	148,50
00151 Equipements Evolution 2014	0,00	0,00	148,50	148,50

	Sous-fonction 41			Sous-fonction 42
	411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	414 Autres équipements	421 Centres de loisirs
DEPENSES TOTALES (2)	182 400,00	29 170,00	10 500,00	21 498,50
Dépenses de l'exercice	182 400,00	29 170,00	10 500,00	21 350,00
N° Opérations	182 400,00	29 170,00	10 500,00	21 350,00
00159 BATIMENTS EVOLUTION 2015	168 000,00	17 800,00	10 500,00	15 850,00
00161 MOBILIER EVOLUTION 2015	0,00	0,00	0,00	2 500,00
00162 EQUIPEMENT EVOLUTION 2015	14 400,00	0,00	0,00	3 000,00
00164 AGENCEMENT DE TERRAIN EVOLUT	0,00	11 370,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	148,50
N° Opérations	0,00	0,00	0,00	148,50
00151 Equipements Evolution 2014	0,00	0,00	0,00	148,50

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 Famille

CHAPITRES (1)	60 Services communs	Total
DEPENSES TOTALES (2)	4 000,00	4 000,00
Dépenses de l'exercice	4 000,00	4 000,00
N° Opérations	4 000,00	4 000,00
00160 INFORMATIQUE EVOLUTION 2015	4 000,00	4 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES (1)	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	Total
DEPENSES TOTALES (2)	5 038,69	585 602,76	590 641,45
Dépenses de l'exercice	0,00	485 807,00	485 807,00
N° Opérations	0,00	485 807,00	485 807,00
35 P.L.U.	0,00	2 000,00	2 000,00
000163 RESEAUX EVOLUTION 2015	0,00	88 547,00	88 547,00
00158 VOIRIE EVOLUTION 2015	0,00	10 000,00	10 000,00
00162 EQUIPEMENT EVOLUTION 2015	0,00	62 300,00	62 300,00
00165 TERRAINS EVOLUTION 2015	0,00	2 500,00	2 500,00
00166 PLANTATIONS EVOLUTION 2015	0,00	4 500,00	4 500,00
00158 VOIRIE EVOLUTION 2015	0,00	315 960,00	315 960,00
Restes à réaliser - reports	5 038,69	99 795,76	104 834,45
N° Opérations	5 038,69	99 795,76	104 834,45
35 P.L.U.	0,00	2 160,00	2 160,00
00151 Equipements Evolution 2014	0,00	17 961,83	17 961,83
00154 Agencements de Terrains 2014	0,00	1 272,00	1 272,00
00157 Réseaux Evolution 2014	5 038,69	78 401,93	83 440,62

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 81	Sous-fonction 82		
	816 Autres réseaux et services divers	820 Services communs	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains
DEPENSES TOTALES (2)	5 038,69	23 000,00	504 868,93	57 733,83
Dépenses de l'exercice	0,00	23 000,00	424 307,00	38 500,00
N° Opérations	0,00	23 000,00	424 307,00	38 500,00
35 P.L.U.	0,00	0,00	2 000,00	0,00
000163 RESEAUX EVOLUTION 2015	0,00	0,00	88 547,00	0,00
00158 VOIRIE EVOLUTION 2015	0,00	0,00	10 000,00	0,00
00162 EQUIPEMENT EVOLUTION 2015	0,00	23 000,00	800,00	38 500,00
00165 TERRAINS EVOLUTION 2015	0,00	0,00	2 500,00	0,00
00166 PLANTATIONS EVOLUTION 2015	0,00	0,00	4 500,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

	Sous-fonction 81	Sous-fonction 82		
	816 Autres réseaux et services divers	820 Services communs	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains
00158 VOIRIE EVOLUTION 2015	0,00	0,00	315 960,00	0,00
Restes à réaliser - reports	5 038,69	0,00	80 561,93	19 233,83
N° Opérations	5 038,69	0,00	80 561,93	19 233,83
35 P.L.U.	0,00	0,00	2 160,00	0,00
00151 Equipements Evolution 2014	0,00	0,00	0,00	17 961,83
00154 Agencements de Terrains 2014	0,00	0,00	0,00	1 272,00
00157 Réseaux Evolution 2014	5 038,69	0,00	78 401,93	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION AREG FONCTION A REGULARISER

CHAPITRES (1)	AREG FONCTION A REGULARISER	Total
DEPENSES TOTALES (2)	1 000,00	1 000,00
Dépenses de l'exercice	1 000,00	1 000,00
N° Opérations	1 000,00	1 000,00
00159 BATIMENTS EVOLUTION 2015	1 000,00	1 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actu-riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					10 248 470,19									
1641 Emprunts en euros (total)					10 248 470,19									
105280300	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31	22/12/2003		15/01/2004	500 000,00	F		4.64	4.64		A	X	N	A-1
109594900	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31	25/08/2004		05/02/2005	1 000 000,00	F		4.78	4.78		A	X	N	A-1
113294300	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31	18/04/2005		05/05/2006	500 000,00	F		2.504	2.504		A	X	N	A-1
T01R08011PR	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31	09/08/2005		05/08/2006	3 548 470,19	F		5.3	5.3		A	X	N	A-1
T057C1012PR	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31	07/03/2007		05/05/2007	100 000,00	F		4.01	4.01		A	X	N	A-1
T057CU011PR	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31	07/03/2007		05/05/2007	300 000,00	F		3.7	3.7		A	X	N	A-1
	C.D.C.	15/01/2009		01/02/2010	1 300 000,00	F		4.47	3.87115		A	X	N	A-1
2009019	CAISSE D'EPARGNE	12/05/2009		20/07/2010	1 000 000,00	F		1.844	1.844		T	C	N	A-1
2009019	CAISSE D'EPARGNE	12/05/2009		20/10/2010	2 000 000,00	F		4.72	4.72		S	X	N	A-1
Total général					10 248 470,19									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2015											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		7 178 568,98					393 158,82	324 459,64	0,00	188 972,37
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 178 568,98					393 158,82	324 459,64	0,00	188 972,37
105280300	N	0,00		269 357,80	8,00	F		5.02853	24 792,62	12 498,20	0,00	10 912,57
109594900	N	0,00		598 889,04	9,08	F		4.77142	48 127,95	28 567,01	0,00	23 790,12
113294300	N	0,00		285 493,87	10,33	F		2.4086	32 500,00	2 400,00	0,00	4 152,92
T01R08011PR	N	0,00		2 959 478,65	15,25	F		5.3	122 080,23	156 852,36	0,00	111 115,67
T057C1012PR	N	0,00		52 254,41	6,33	F		4.01	6 613,90	2 095,40	0,00	1 199,78
T057CU011PR	N	0,00		155 544,30	6,33	F		3.70483	19 873,48	5 755,14	0,00	3 290,77
	N	0,00		397 550,91	14,08	F		3.87115	19 170,64	17 770,53	0,00	15 504,13
2009019	N	0,00		820 000,00	20,25	F		1.844	40 000,00	22 057,00	0,00	4 239,55
2009019	N	0,00		1 640 000,00	20,25	F		4.72	80 000,00	76 464,00	0,00	14 766,86
Total général		0,00		7 178 568,98					393 158,82	324 459,64	0,00	188 972,37

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	7 178 568,98					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2015 après opérations de couverture éventuelles.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		443 883,82	443 883,82
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		393 883,82	393 883,82
1641	Emprunts en euros	393 158,82	393 158,82
1687	Autres dettes	725,00	725,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		50 000,00	50 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00	50 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00	50 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	443 883,82	120 967,66	D001 0,00	564 851,48

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		351 851,23	III 351 851,23
Ressources propres externes de l'année (a)		130 000,00	130 000,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00	30 000,00
10223	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	100 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		221 851,23	221 851,23
28031	Amortissement des immobilisations	19 305,99	19 305,99
28032	Amortissement des immobilisations	10 824,00	10 824,00
28041582	Amortissement des immobilisations	8 157,00	8 157,00
280422	Amortissement des immobilisations	1 444,00	1 444,00
28121	Amortissement des immobilisations	884,00	884,00
28128	Amortissement des immobilisations	3 347,00	3 347,00
281311	Amortissement des immobilisations	3 283,00	3 283,00
281312	Amortissement des immobilisations	4 489,00	4 489,00
281318	Amortissement des immobilisations	14 518,00	14 518,00
28135	Amortissement des immobilisations	524,00	524,00
28138	Amortissement des immobilisations	13 029,00	13 029,00
28152	Amortissement des immobilisations	142,00	142,00
281568	Amortissement des immobilisations	918,00	918,00
28158	Amortissement des immobilisations	6 571,00	6 571,00
28181	Amortissement des immobilisations	458,00	458,00
28182	Amortissement des immobilisations	16 824,00	16 824,00
28183	Amortissement des immobilisations	11 733,55	11 733,55
28184	Amortissement des immobilisations	27 955,78	27 955,78
28188	Amortissement des immobilisations	40 443,91	40 443,91
024	Produits de cessions	37 000,00	37 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)(5)	Solde d'exécution R001 (3)(5)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	351 851,23	0,00	5 701 628,70	2 783 083,38	8 836 563,31

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 564 851,48
Ressources propres disponibles	IV 8 836 563,31
Solde	V = IV - II (4) + 8 271 711,83

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.2.1
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
			Recettes issues de la TEOM		
			Dotations et participations reçues		
			Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT	Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

Article (2)	DEPENSES (1) Libellé (2)	Montant	Article (2)	RECETTES (1) Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
Dépenses nettes (a-c)				
RECETTES (b)				
Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					25 500,00	24 513,71											698,64	264,39
Castelnau d'estrétefonds	2011	X	Acquisit° 5 Logements Rte de fronon	Caisse CDC	25 500,00	24 513,71	45,42	A	F		2,85	F		2,85			698,64	264,39
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					5 031 299,64	4 492 121,13											149 545,55	99 606,81
HLM COLOMIERS HABITAT	1995	X	pret locatif aidé S.A Colomiers	Caisse CDC	493 934,82	349 515,92	11,92	A	F		5,8	F		5,8			20 271,92	16 750,21
Tiers RECUP Compta	2005	X	Prêt locatif la caussade 20061	Caisse CDC	225 000,00	192 150,89	25,58	A	F		3,9	F		3,9			7 493,88	4 397,87
Tiers RECUP Compta	2005	X	Construction 50 logements Plus Foncier La Nauze	Caisse CDC	328 500,00	298 319,14	39,08	A	F		3,4	F		3,4			10 142,85	3 610,72
Tiers RECUP Compta	2005	X	Prêt locatif la caussade 20062	Caisse CDC	90 000,00	83 591,86	40,58	A	F		3,9	F		3,9			3 260,08	857,93
Tiers RECUP Compta	2005	X	Construction 50 Logements Résidence La Nauze	Caisse CDC	630 000,00	517 466,12	24,08	A	F		3,4	F		3,4			17 593,85	13 463,11
Tiers RECUP Compta	2009	X	Construct° dune EHPAD	Crédit CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 100 000,00	1 947 614,82	27,92	T	F		3,12	F		3,12			60 257,30	43 725,98

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Tiers RECUP Compta	2010	X	Prêt locatif l'orée du village	Caisse CDC	230 242,70	220 617,22	34,92	A	F		4,3	F		4,3			9 486,54	2 670,50
Tiers RECUP Compta	2010	X	Chemin de la gare	Caisse CDC	13 000,00	12 464,73	45,08	A	F		1,05	F		1,8			224,37	121,23
Tiers RECUP Compta	2010	X	Chemin de la gare	Caisse CDC	72 000,00	69 870,86	45,08	A	F		1,85	F		2,6			1 816,64	469,08
Tiers RECUP Compta	2010	X	Prêt locatif l'orée du village	Caisse CDC	102 871,62	97 924,71	44,92	A	F		2,05	F		2,05			2 007,46	1 300,75
Tiers RECUP Compta	2010	X	Chemin de la gare	Caisse CDC	380 000,00	361 138,24	35,08	A	F		1,85	F		2,6			9 389,59	4 541,67
Tiers RECUP Compta	2010	X	Chemin de la gare	Caisse CDC	61 000,00	57 237,51	35,08	A	F		1,05	F		1,8			1 030,28	901,50
Tiers RECUP Compta	2011	X	Rue Coin de Nuel	Caisse CDC	35 100,00	33 246,85	36,25	A	F		1,8	F		1,8			598,44	640,09
Tiers RECUP Compta	2011	X	Acquisit° 5 logem.Rte de Fronton	Caisse CDC	117 000,00	110 299,46	35,42	A	F		2,85	F		2,85			3 143,53	1 796,17
Tiers RECUP Compta	2011	X	Rue Coin de Nuel	Caisse CDC	3 750,00	3 606,82	46,25	A	F		1,8	F		1,8			64,92	49,46
Tiers RECUP Compta	2011	X	Acquisit° 3 logem.Rte de Fronton	Caisse CDC	96 400,50	89 888,61	35,42	A	F		2,05	F		2,05			1 842,72	1 712,25
Tiers RECUP Compta	2011	X	Acquisit° 3 Logem.Rte de Fronton	Caisse CDC	12 000,00	11 422,96	45,42	A	F		2,05	F		2,05			234,17	151,73
Tiers RECUP Compta	2012	X	Réhabilitat° 24 Logements La Caussade	Caisse CDC	40 500,00	35 744,41	12,00	A	F		1,922	F		1,922			687,01	2 446,56
TOTAL GENERAL					5 056 799,64	4 516 634,84											150 244,19	99 871,20

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	6 718 769,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	A FOND LE DADA		3 500,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	A.S.C FOOTBALL	Associations	9 000,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	ACCA	Associations	1 400,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	ACDC		700,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	AP2EM PARENTS ELEVES MATERNELLE	Associations	600,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	APE PARENTS D'ELEVES PRIMAIRE	Associations	1 000,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	APEL ECOLE PRIVEE ST-MARTIN	Associations	900,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	ART CO LANG	Associations	3 500,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	AS COLLEGE ST JORY		250,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	ATTROUPEMENT DINGUE		500,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	CASTEL COUNTRY DANCE		2 000,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	CASTELNAU CYCLO CLUB	Associations	850,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	CERCLE NAUTIQUE GRENADE		4 000,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	COMITE DES FETES	Associations	14 500,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	COMITE ENTENTE ANCIENS COMBATTAN		550,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	COOP SCOL ECOLE MATERNELLE		6 500,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	COOP SCOLAIRE PRIMAIRE		8 000,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	CREADANSE	Associations	3 000,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	DAUPHINS DU FRONTONNAIS ET NATATION	Associations	500,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	ECOLE DES SENS	Associations	1 000,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	FCPE COLLEGE ST JORY		400,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	FNACA	Associations	100,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	FNATH	Associations	150,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	JEUX 2 MÔ		800,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	JUDO	Associations	800,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	KARATE CLUB	Associations	600,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	LES CASTELNAU DU SUD OUEST		1 486,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	LES CHAUSSONS DE CASTELNAU	Associations	2 500,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	LES P'TITS FONTAINS		800,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	MUSICALE CASTELNAU		200,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	OGEK ST MARTIN ECOLE SAINT MARTIN		2 800,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	PETANQUE	Associations	2 200,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	PORTE DES NUAGES		400,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	SECOURS CATHOLIQUE	Associations	500,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	SERENITE		500,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	TREFLE A 4 FEUILLES		500,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	UNION SPORTIVE TENNIS	Associations	2 000,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	VIVONS HEUREUX CLUB DU 3 ème AGE	Associations	3 250,00
6574	Subvention 2015	Subvention 2015	VIVRE ET CONNAITRE A CASTELNAU	Associations	700,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :			

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		19	0	19	15	0	15
Attaché	A	2	0	2	1	0	1
Attaché Principal	A	1	0	1	0	0	0
Directeur Général des Services	A	1	0	1	0	0	0
Rédacteur	B	3	0	3	2	0	2
Rédacteur Principal 2ème Classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint Administratif 1ère Classe	C	4	0	4	4	0	4
Adjoint Administratif 2ème Classe	C	5	0	5	5	0	5
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE TECHNIQUE (c)		50	26	76	44	0	44
Technicien	B	2	0	2	1	0	1
Adjoint Technique 1ère Classe	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint Technique 2ème Classe	C	41	25	66	37	0	37
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	5	1	6	5	0	5
Agent de Maîtrise	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE SOCIALE (d)		11	0	11	11	0	11
Assistant socio-éducatif	B	1	0	1	1	0	1
Agent Social 1ère Classe	C	2	0	2	2	0	2
Agent Social 2ème Classe	C	1	0	1	1	0	1
ATSEM 1ère Classe	C	5	0	5	5	0	5
ATSEM Principi 2ème Classe	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE CULTURELLE (h)		1	0	1	1	0	1
Adjoint du Patrimoine 2ème Classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (i)		12	9	21	12	0	12
Adjoint d'Animation 1ère Classe	C	1	0	1	1	0	1

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint d'Animation 2ième Classe	C	11	9	20	11	0	11
FILIERE POLICE (j)		3	0	3	3	0	3
Chef de Service Principal PM 2ème Classe	B	1	0	1	1	0	1
Brigadier-chef Principal	C	1	0	1	1	0	1
Gardien	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		96	35	131	86	0	86

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
 (2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2014 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2014 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2014 (%)
Taxe d'habitation	6 587 000,00	3,716	18,710	0,000	1 232 428,00	3,716
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10 046 000,00	2,021	16,560	0,000	1 663 618,00	2,021
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	83 900,00	-1,986	74,280	0,000	62 321,00	-1,986
Cotisation foncière des entreprises	6 458 000,00	30,071	22,320	0,000	1 441 426,00	30,071
TOTAL	23 174 900,00	9,066			4 399 793,00	10,251

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Maire Daniel DUPUY,
A Castelnau-d'Estrétefonds, le 09/04/2015
Le Maire Daniel DUPUY,

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Castelnau-d'Estrétefonds, le

Date de convocation : 03/04/2015

Les membres du Conseil Municipal,

ABAD-LAHIRLE Nadine	
BINET Pascale	
BODIOU Christelle	
BRUN Dante	
CALVET Karen	
CONSTANS Loic	
DALDOSSO Corinne	
DARES patrick	
DELLAC Anne-Marie	
DESCHAMP Lydie	
DUPUY Daniel	
DUSSART Vincent	
FOISSAC Christian	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

FORTIER Jean-Claude	
LACROIX Michèle	
LHERM Jean-Pierre	
MARCET Claudette	
MARTINAZZO Estelle	
MARTY Laurent	
NESPOLO Florence	
PILIPCZUK Grégory	
RECOBRE Pierre	
ROBERT Jacques	
ROBIN Véronique	
SIGAL Sandrine	
TONEL Marie-Laurence	
TORNOS Luc	
VERDEAU-BORNE Sébastien	
WASTJER Michel	

Certifié exécutoire par le Maire Daniel DUPUY, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Castelnau-d'Estrétefonds, le

Castelnau d'estrétefonds - 31 - BUDGET COMMUNAL		BP	2015
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.19 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.34	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.41	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.50	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.62	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.63	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.65	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.66	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.67	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.69	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.70	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.71	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.72	A4 - Etat des provisions	X	
p.73	A5 - Etalement des provisions	X	
p.74	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.75	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.76	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.77	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.78	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.79	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan			
p.80	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.82	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.83	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.84	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.85	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.86	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.87	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.89	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.90	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.91	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations			
p.92	C1 - Etat du personnel	X	
p.95	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.96	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.97	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.98	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.99	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.100	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.101	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)